



## École privée, séparatisme scolaire et social... ça suffit !

COMMUNIQUÉ

En seulement quelques jours à la tête du très conséquent ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et du sport, la ministre Oudéa-Castera a réussi l'exploit d'enchaîner assez de controverses pour faire prendre conscience au grand public du poids de l'École privée dans le système éducatif français, de son rôle dans le creusement des inégalités et le contournement du système par les « élites » afin de préserver la reproduction sociale.

Sa nomination montre une nouvelle fois qu'on peut être ministre de l'Éducation nationale tout en faisant le choix d'une scolarité dans l'enseignement privé. Ce choix personnel caractérise le fait que pour les familles les plus favorisées, le service d'éducation public n'est pas assez bien (même dans les quartiers parisiens privilégiés) pour elles. Rien ne remplace l'enseignement privé, même si les établissements choisis sont parmi les plus réactionnaires (brutalité, sexisme, enseignement religieux imposé...) et élitistes. En refusant le système et ses règles (écoles de secteur, Parcoursup...), en usant d'excuses fallacieuses, en soutenant un établissement jugé hors la loi par son propre ministère et en pointant du doigt l'Éducation nationale et ses personnels, la ministre se fait la porte-drapeau d'un séparatisme social et scolaire assumé de la part des classes dirigeantes. Impensable et inacceptable alors qu'elle est la garante de l'Institution et des valeurs d'égalité que celle-ci doit porter. C'est également le reniement le plus complet de l'engagement pris par son prédécesseur Ndiaye en matière de mixité, mais aussi la marque de fabrique d'un gouvernement assumant clairement de liquider les Services publics et d'ancrer l'École du tri pour optimiser la reproduction sociale des plus favorisé-es.

Pour la CGT Éduc'action, l'affaire Oudéa-Castera rappelle à tout le monde que l'opposition École publique-École privée existe toujours au détriment de la première. Contournement de la carte scolaire, faiblesse de la mixité sociale, inégalités scolaires... le tout généré et alimenté par un très important financement public (75% provenant de l'État et des collectivités territoriales) instauré par la loi Debré. L'État a donc lui-même mis en place une concurrence déloyale dont profitent ses plus hauts responsables. En introduisant la scolarisation obligatoire dès 3 ans sans remettre en cause la prise en charge des dépenses de fonctionnement du privé par les collectivités territoriales, la loi Blanquer a renforcé cette inégalité et le « détournement » des fonds publics vers le privé. À l'heure où l'enseignement public a besoin de moyens pour recruter et former ses personnels, pour équiper correctement ses écoles-établissements-services et appréhender la transition écologique, pour augmenter ses personnels, pour lutter efficacement contre le séparatisme social et scolaire, pour garantir un grand service public d'Éducation nationale unifié, laïque et gratuit (porteur de cohésion sociale), la CGT Éduc'action exige la nationalisation de l'enseignement privé et l'abrogation de la loi Debré. Elle exige également le réengagement financier de l'État et une augmentation significative de la part du PIB allouée à l'École avec un seul mot d'ordre : fonds publics pour École publique.

Montreuil, le 22 janvier 2024